

Numéro 15

NOV 24 1987

Octobre 1987

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA GESTION DES CONFLITS INTERNATIONAUX

par Henry Wiseman

Les bouleversements, les conflits et les guerres, quelles qu'en soient les causes et les effets locaux, ont une incidence sur la plupart des autres régions du globe. Il est donc naturel que la "collectivité mondiale" cherche les moyens d'empêcher ces conflits, d'y mettre fin lorsqu'ils éclatent, ou, à tout le moins, de limiter et circonscrire la violence et les hostilités en attendant que soient entrepris des efforts diplomatiques pour trouver une issue pacifique aux différends. Les peuples d'Amérique centrale, de Sri Lanka, de l'Afrique australe et du Moyen-Orient souhaitent une aide extérieure pour faire cesser les hostilités. Le reste du monde, pour sa part, vit dans la crainte de voir l'un ou l'autre de ces conflits dégénérer en holocauste nucléaire.

Les appels à la "collectivité internationale" se transforment en appels à l'ONU, organisme qui a pour mission, selon sa charte, de "maintenir la paix et la sécurité internationales". Le bilan à cet égard est mitigé, les résultats obtenus par l'ONU étant de loin inférieurs à ceux escomptés lorsque l'Organisation a été fondée en 1945. Néanmoins, les opérations de maintien de la paix menées sous l'égide de l'ONU sont devenues pratique courante et elles ont favorisé l'amélioration des relations internationales.

Le Canada accorde depuis longtemps un soutien moral et matériel aux Nations-Unies. Quelque 77 000 militaires canadiens ont participé à des missions de maintien de la paix et d'observation organisées par l'ONU. Il est donc compréhensible que les Canadiens s'efforcent maintenant de continuer sur cette lancée et, parallèlement, d'améliorer la capacité des Nations-Unies de maintenir la paix. Chaque année, aux Nations-Unies, les diplomates chantent les louanges du maintien de la paix. Ils exhortent tous les États membres à utiliser plus fréquemment et plus

judicieusement cet instrument international pour gérer les conflits et préserver la paix et la sécurité internationales.

QU'EST-CE QUE LE MAINTIEN DE LA PAIX?

En termes simples, **maintenir la paix c'est recourir à du personnel militaire pour surveiller et contrôler un cessez-le-feu entre belligérants**. En principe, on espère qu'une fois le cessez-le-feu instauré, le climat politique deviendra plus propice aux démarches diplomatiques et à un règlement éventuel du conflit, grâce aux bons offices du Secrétaire général ou d'une autre partie tierce.

La première opération de maintien de la paix a été conduite par les Nations-Unies en 1948 pendant le conflit qui opposait le nouvel État d'Israël au monde arabe, mais il ne s'agissait en fait que d'une mission d'observation. Il a fallu attendre la crise de Suez en 1956 pour assister au déroulement des premières opérations destinées à surveiller un cessez-le-feu entre belligérants. Le Royaume-Uni, la France et Israël avaient lancé une attaque combinée sur l'Égypte pour empêcher la nationalisation du Canal de Suez (artère vitale pour le transport du pétrole vers l'Ouest avant l'époque des superpétroliers) et pour mettre fin aux raids palestiniens en territoire israélien. Coïncidant avec l'invasion de la Hongrie par les Soviétiques, le conflit menaçait de s'étendre à d'autres nations.

Au Conseil de sécurité, les efforts déployés pour trouver une formule susceptible de résoudre la crise ont été caractérisés par des discussions passionnées et des accusations lancées de part et d'autre. Une intervention novatrice du Canada sous la gouverne de Lester Pearson a entraîné l'adoption d'une résolution de

43-246-812